

KADERplan

Affiliation La circonscription de l'assuré affilié par le KADERplan est déterminée par l'entreprise et fixée dans le contrat d'affiliation

Salarie assuré Le salaire assuré dans le KADERplan correspond au salaire assuré de plans de prévoyance OBLIGApplan, EXTRAplan ou STANDARDplan

Bonifications de vieillesse 4.00% du salaire assuré

Âge de la retraite Homme 65 ans / femme 64 ans

Retraite anticipée Possible 5 ans avant l'atteinte de l'âge de la retraite

Prestation de vieillesse Les prestations de vieillesse sont versées sous forme de capital vieillesse

Capital d'invalidité Montant de l'avoir de vieillesse disponible

Capital décès L'avoir de vieillesse au moment du décès
Si un assuré ou un retraité invalide décède avant l'âge de la retraite, un capital décès supplémentaire de 100% de la rente d'invalidité assurée ou courant est versé

Réparation de cotisation 40/60

Âge	18 – 24	25 – 34	35 – 44	45 – 54	55 – 65
Assurés					
Cotisations d'épargne	0.00%	1.60%	1.60%	1.60%	1.60%
Cotisations de risque	0.15%	0.15%	0.15%	0.15%	0.15%
Entreprise					
Cotisations d'épargne	0.00%	2.40%	2.40%	2.40%	2.40%
Cotisations de risque	0.15%	0.15%	0.15%	0.15%	0.15%
Coûts administratifs	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Coûts des fonds de garantie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Réparation de cotisation 40/60 – 25/75 – 0/100

Factures Envoi mensuel le 12 du moi / paiement en fin de mois

Taux d'intérêt Provisoire 2018 0.25%
Taux d'intérêt définitif toujours fixé en novembre
Offre de taux d'intérêt 1.00%